



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240409-Projet médiathèque : demande DGD pour l'acquisition du mobilier

Mme Sabrina SCOUARNEC informe le conseil municipal que la DGD bibliothèque accompagne les opérations ayant pour objet « l'équipement mobilier et matériel initial d'une bibliothèque municipale, intercommunale ou départementale, ou son renouvellement total ou partiel. »

Le taux d'intervention de la DGD est de 35%.

Une étude a été réalisée par l'entreprise Borgeaud pour le renouvellement du mobilier.

Le coût estimatif du projet est de :

	Coût HT
Devis	72 344.67 €
Total	72 344.67 €

Le plan de financement serait le suivant :

	Coût HT
DGD 2024 (35%)	25 320.63 €
Commune	47 024.04 €
Total	72 344.67 €

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le **26 AVR. 2024**

ID : 029-212900682-20240425-20240409-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal est favorable au projet, valide le financement, et autorise M. Le Maire à déposer le dossier de DGD (programme 2024).

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT Gwénaëlle QUILLVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240401-Attribution des subventions 2024

M. Jean Michel CROGUENNEC informe le conseil municipal que la commission « Association » s'est réunie le 15 avril 2024.

Il fait part des propositions de la commission

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe, à l'unanimité, les barèmes suivants pour 2024

Clubs sportifs affiliés à la fédération Française

	Vote 2024	
Adulte Guiclan	25.00	Forfait Club 500.00
Enfant Guiclan	40.00	
Adulte extérieur	0.00	
Enfant extérieur	0.00	

Ecoles primaires (Activités extra-scolaires)

	Vote. 2024
Forfait annuel	325.00
Elève	11.00

Ecoles techniques extérieures(Activités extra-scolaires)

	Vote 2024
Elève	25.00

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux associations sportives (sous couvert d'une fédération française) en prenant en compte les effectifs et les barèmes ci-dessus

Associations	Vote 2024
Tennis club Des 2 rives	1 075.00
EBL Handball	3 755.00
FC Guiclan/Plouénan	3 215.00
Asc Guiclan Tennis de Table	2 400.00
Compagnie de l'Arc de Penzé	905.00
Total	11 350.00

- Décide d'attribuer à l'unanimité les participations suivantes sur justificatif

Stages / Formations :

Stages ou formations subventionnés à hauteur de 300€ par association et par an et pour les sportifs de Guiclan. Demande à faire directement en mairie.

Forfait déplacement :

Prise en charge d'un forfait de 100.00€ par déplacement lorsque que le déplacement est supérieur à 200 Kms (location d'un mini-bus) applicable uniquement aux associations sportives.

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux associations de parents d'élèves en fonction des effectifs et des barèmes déterminés ci-dessus

Pour information, les effectifs des écoles (rentrée de septembre 2023) :

Ecole publique Jules Verne : 145 enfants - Ecole du Sacré Cœur : 102 enfants

Associations	Vote 2024
APE Ecole Jules Verne	1 920.00
APEL Sacré Cœur	1 447.00
Total	3 367.00

- Décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes aux écoles extérieures en fonction des effectifs et des barèmes déterminés ci-dessus

Associations	Nbre 2024	Vote. 2024
IFAC CCI Brest	9	225.00
Ecole Notre Dames des Victoires (bilingue)	1	25.00
Ecole Notre Dames des Victoires (ULIS)	1	25.00
IREO Lesneven	3	75.00
UEC Kerdelune - Landerneau	1	25.00
MFR Mer Iroise – Saint-Renan	1	25.00
MFR Plabennec - Lesneven	2	50.00
Total		450.00

- Décide d'attribuer (15 pour, 4 abstentions) les subventions suivantes aux associations guiclanaises

Associations	Vote 2024
Saint jacques Animations	700.00
Club de l'amitié	350.00
P'tit chou	300.00
Trotteurs de la Penzé	200.00
Société de chasse	600.00
FNACA	250.00
Groupe Artistique de la Penzé	150.00
Goodies Darts Guiclan	150.00
Gym pour tous	400.00
Total	3 100.00

- Décide d'attribuer les subventions aux associations extérieures suivantes, (15 pour, 4 abstentions), excepté pour l'association des maires du Finistère et l'association des maires ruraux du Finistère (15 pour, 4 contre)

<i>Associations</i>	Vote 2024
Handisport – Saint Pol De Léon	50.00
Association des Maires du Finistère	923.92
Association des Maires ruraux du Finistère	130.00
Agriculteurs de Bretagne (estimation)	260.00
Prévention routière	50.00
Groupement de l'Horn (Football)	1 600.00
Entente du Bas Léon (Handball)	1 600.00
Foyer de Penzé	50.00
Total	4663.92

- Décide de financer à l'unanimité les demandes particulières aux associations guiclanaises

Associations	Demandes	Tarif	Vote 2024
Goodies Darts Guiclan	Cible complète avec lumière	150.00	validé
Asc Guiclan Tennis de Table	Matériel d'entraînement pour les jeunes	430.74	Validé
GPFC	But amovible	2400.00	Validé
	Peinture pour les terrains	722.50	Validé
Total		3703.24	

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240402-Subvention au CCAS

Mme Juliette LE ROUX rappelle au conseil municipal que le budget du CCAS a été voté le 21 mars 2024, et pour équilibrer, le budget de la commune doit le subventionner à hauteur de 6000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le versement de la subvention d'un montant de 6000.00 € du budget de la commune vers le budget du CCAS.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 25 avril 2024

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT Gwénaëlle QUILLÉVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLÉVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU
M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240403-Attribution des subventions à caractère social

Mme Juliette LE ROUX informe le conseil municipal que le CCAS s'est réuni le 18 avril 2024 pour étudier les demandes de subventions à caractère social parvenues en mairie. Elle présente la proposition :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	2024
Grain de sel	150.00
ADAPEI	100.00
Banque alimentaire (denrées)	696.00
Les restos du cœur Landivisiau	100.00
Présence écoute centre hospitalier de Morlaix	50.00
Secours catholique Landivisiau	100.00
Association Céline et Stéphane	100.00
Association des amis de Lannouchen	100.00
Association France Alzheimer 29	100.00
Association Rêves de clown	100.00
Association A Prenons Autrement	50.00
Bibliothèque sonore du Finistère	50.00
Association Les chiens guides d'aveugles du Finistère	50.00
Association pour le soutien aux adultes en difficulté	50.00
Association CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)	50.00
Total	1846.00

M. Le Maire, Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240404-Programme voirie 2024

M. Matthieu POLARD informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le programme voirie 2024

Deux entreprises ont répondu.

La commission Appel d'offre s'est réunie le 18 avril 2024 pour étudier l'analyse effectuée par le cabinet ING Concept, les propositions sont les suivantes :

Entreprises	Solution de base HT	Solution variante 1
COLAS	89058.28 €	89627.08 €
EUROVIA	90056.73 €	90830.57 €

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 abstentions), le conseil municipal retient la proposition Solution de base de l'entreprise COLAS pour un montant de 89 058.28 € HT et autorise M. Le Maire à signer le marché et tous les documents relatifs au dossier.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240405-Aménagement du parc de stationnement Route de Trévilis : demande subvention conseil départemental Volet 1 2024

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 9 novembre 2023, il a décidé de réaliser les travaux d'aménagement d'un parking Route de Trévilis, le cout des travaux est de 116078.60 € HT.

Il ajoute qu'il est possible de demander une subvention au conseil départemental du Finistère dans le cadre du volet 1 (Année 2024).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et autorise M. Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du volet 1 (année 2024) et à signer tous les documents relatifs au dossier.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240406-Contrat d'association Ecole du Sacré Cœur

M. Jean Michel CROGUENNEC informe le conseil municipal qu'il a été calculé le coût d'un élève à l'école publique Jules Verne pour 2023 (dépenses 2023), il est de 897.99€.

Actuellement il y a 102 élèves à l'école du Sacré Cœur (66 élémentaires et 36 maternelles), le montant du contrat d'association pour 2024 serait le suivant :

Forfait 102 x 897.99 €	91594.98 €
Déductions des salaires pris en charge par la commune	38441.90 €
Contrat d'association 2024	53153.08 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à l'OGEC de l'école du Sacré Cœur la somme de 53153.08 € au titre du contrat d'association 2024.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLÉVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLÉVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240407-Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE pour engager le dialogue social et lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance

M. Jean Michel CROGUENNEC expose que l'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (Mutuelle santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies aux articles L 827-10 et L 827-11 du Code général de la fonction publique.

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation financière :

- au 1^{er} janvier 2025 pour la garantie prévoyance avec un montant minimum de 7 euros
- au 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé avec un montant minimum de 15 euros.

Cette participation peut intervenir soit :

- au titre de contrats et règlements labellisés dans les conditions prévues à l'article L 310-12-2 du code des assurances,
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure un contrat ou une convention de participation d'une durée de six ans, à adhésion facultative ou obligatoire.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025.

Il prévoit également que l'employeur devra contribuer à hauteur de 50% minimum de la cotisation payée par ses agents.

Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

De ce fait, les collectivités disposeront, dès les transpositions législatives et réglementaires de cet accord collectif, de deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour couvrir le risque prévoyance :

- la mise en place d'une convention de participation via une procédure de mise en concurrence négociée et gérée par les ressources internes de la collectivité
- l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion du FINISTERE

M. Jean Michel CROGUENNEC précise que le Centre de gestion propose aux collectivités depuis le 1^{er} janvier 2012 la possibilité d'adhérer à une convention de participation en matière de prévoyance laquelle arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L 827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, une procédure de mise en concurrence transparente afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétent(s) au sens de l'article L 827-5 du Code général de la fonction publique et conclure avec celui-ci une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE a fait le choix d'initier le dialogue social, et ce conformément à l'article 3.2 de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 qui prévoit la nécessité de négocier, préalablement au lancement de la procédure de marché public, un accord avec les organisations syndicales représentatives. Le mandat donné pour lancer la consultation implique donc que soit également donné mandat au Centre de gestion pour mener cette négociation.

A l'issue de cette procédure de consultation, la Commune de Guiclan conserve entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.827-1 et suivants relatifs à la protection sociale complémentaire et l'article L.221-1 et suivants relatifs à la négociation et accords collectifs ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE en date du 28 septembre 2023 approuvant le lancement d'une procédure de mise ne concurrence pour le renouvellement de la convention de participation pour le risque prévoyance ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 06 février 2024

VU l'exposé ci-dessus ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au Centre de gestion du FINISTERE afin de bénéficier notamment de l'effet de mutualisation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil Municipal

- **Mandate** le Centre de gestion du FINISTERE pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives afin de lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance
- **S'engage** à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du FINISTERE les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause
- **Et prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240408-Jurés d'assises

M. Le Maire informe le conseil municipal que chaque année, il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés valable pour l'année suivante.

Il conviendra par conséquent de désigner 6 personnes sur la liste électorale de la commune, ne peuvent être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année. Les personnes tirées au sort sur la liste électorale sont les suivantes :

- M. Yvon QUERE, né le 20/07/1974 à Landivisiau (29), domicilié 4 lotissement Prat ar Feunteun à Guiclan
- M. Cédric GUIRRIEC, né le 21/09/1978 à Gonesse (95), domicilié 11 LD la Croix neuve, à Guiclan
- Mme Eliane LE PHILIPPE épouse ETIENNE, née le 28/10/1947 à Brest (29), domiciliée 13 rue du Styvell à Guiclan
- Mme Aurélie ABALAIN épouse GUILLEM, née le 26/08/1980 à Morlaix, domiciliée 11 rue de la Vallée à Guiclan
- M. Nicolas CHATEIGNER, né le 14/07/1984 à Lannion (22), domicilié 16 LD Kerjégu à Guiclan
- Mme Valérie DANVERS, née le 30/12/1977 à Lens (62), domiciliée 16 rue des Acacias à Guiclan

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240410- Aménagement Route de Trévilis : demande Fonds départemental de sécurité routière 2024

M. Le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu du conseil départemental relatif à l'appel à projets Fonds départemental de sécurité routière 2024. Il ajoute qu'il est prévu de réaliser des travaux d'aménagement sur la route de Trévilis au niveau de l'entrée de la 3^{ème} et 4^{ème} tranche du lotissement du Styvell. Le montant des travaux est évalué à 132 689.97 € HT. Ces travaux peuvent être financés par le FDSR.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et autorise M. Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FDSR.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240411-Acquisition matériel : Broyeur d'accotement

M. Matthieu POLARD informe le conseil municipal que des devis ont été sollicités pour le remplacement du broyeur d'accotement, les propositions sont les suivantes :

Entreprise	Coût HT
SOFIMAT	4400.00 € HT
AXXEL Green Pro	5354.00 € HT
Armoricaïne Sera 3000	6550.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SOFIMAT pour un montant de 4400.00 € HT et autorise M. le maire à signer le devis

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240412-Acquisition matériel : Panneaux de signalisation

M. Matthieu POLARD informe le conseil municipal que des devis ont été sollicités pour l'achat de panneaux de signalisation, les propositions sont les suivantes :

Entreprise	Coût TTC
SELF SIGNAL	6191.34 € TTC
SIGNAUX GIRAUD	6139.42 € TTC
LACROIX	6865.87 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SIGNAUX GIRAUD pour un montant de 6139.42 € TTC et autorise M. le maire à signer le devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240413-Acquisition matériel : table tennis de table extérieure et table de Teqball

M. Matthieu POLARD informe le conseil municipal que des devis ont été sollicités pour l'achat d'une table de tennis de table extérieure et une table de Teqball pour le site de Kernabat, les propositions sont les suivantes :

- **Table de tennis de table extérieure**

Entreprises	Coût HT
CORNILLEAU	2250.00 € HT
DECATLON PRO	2250.00 € HT

- **Table de teqball**

Entreprises	Coût HT
TEQBALL FRANCE	3081.67€ HT
DECATLON PRO	2905.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Cornilleau pour l'achat de la table de tennis de table d'un montant de 2250.00 € HT et la proposition de l'entreprise Décathlon Pro pour l'achat de la table de Teqball d'un montant de 2905.00 € HT et autorise M. le maire à signer les devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT Gwénaëlle QUILLVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240414-Acquisition foncière

M. Le Maire informe le conseil municipal des discussions avec M. Gilbert CHARLOU concernant l'aire de stockage de Penhoadic, propriétaire du site. Il rappelle qu'en date du 2 octobre 2009, la commune a obtenu l'autorisation d'exploiter le site conformément à l'arrêté accordant un permis d'aménager au nom de l'Etat. Des conventions de mise à disposition et d'occupation précaire ont été signées en date du 6 mars 2010.

Il fait part au conseil municipal de la proposition faite à M. Gilbert CHARLOU d'acquérir les parcelles cadastrées section C n° 563, 564, 565, 566, 567 et 568 d'une superficie de 3ha47a57ca au prix de 2.35 € le m². Le montant de l'acquisition serait de 81678.95. La commune devra prendre en charge les frais de géomètre et de notaire.

Il précise que M. Gilbert CHARLOU a donné son accord pour la vente des parcelles au prix de 2.35 € le m², et il faut au préalable qu'elle soit purgée de tout recours. Dans cette hypothèse, les conventions signées entre la commune de Guiclan et M. Gilbert CHARLOU en date du 6 mars 2010 deviennent caduques.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

30 AVR. 2024

ID : 029-212900682-20240425-20240414-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Est favorable à l'achat des parcelles cadastrées section C n° 563, 564, 565, 566,567 et 568 d'une superficie de 3ha47a57ca au prix de 2.35 € le m². Le montant de l'acquisition sera de 81678.95 €.
- Prendra en charge les frais de géomètre et de notaire
- Décide de mettre fin aux conventions signées le 6 mars 2010 dès la date d'achat des parcelles
- Autorise M. Le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs au dossier.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT, Gwénaëlle QUILLÉVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLÉVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240415-Lotissement du Styvell : prix du m²

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commission urbanisme s'est réunie le 16 avril 2024 et a étudié le prix du m² dans le lotissement du Styvell, elle propose de passer le prix du m² à 50.00 € pour toutes les ventes qui auront lieu à compter du 1^{er} janvier 2025. Il précise que les personnes ayant mis à ce jour une option seront informées.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 abstentions), le conseil municipal décide de fixer le prix du m² à 50.00 € pour les lots non vendus dans les tranches 2,3 et 4 à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENNEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240416-Logements Armorique Habitat Kerall

M. Le Maire informe le conseil municipal que la commune de Guiclan a reçu un courrier de Armorique Habitat qui envisage de permettre aux locataires des logements situés à Kerall de devenir acquéreurs de leur logement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal n'est pas favorable à la vente des logements.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 18 avril 2024
Date de l'affichage : 18 avril 2024

Séance du JEUDI 25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **25 avril 2024**

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Jean-Michel CROGUENEC, , Juliette LEGAL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Olivier RAMPNOUX, Sonia HALLIER,

Absents excusés : Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, David THEPAUT Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

M. Gérard POULIQUEN a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Michel BOULANGER a donné pouvoir à M. Robert BODIGUEL
M. André RIOU a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
M. Yohann LE BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Jean Michel CROGUENEC
Mme Magali BECAM a donné pouvoir à M. Benoit RIOU

M. Olivier RAMPNOUX a été nommé secrétaire de séance.

20240417-Eclairage public Route de Trévilis (déplacement 2 candélabres et pose nouveau candélabre) Convention financière avec le SDEF

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer une convention financière avec le SDEF pour le déplacement de 2 candélabres et la pose d'un nouveau candélabre route de Trévilis dans le cadre des travaux d'aménagement du parking.
Conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant de la participation se décompose de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

30 AVR. 2024

ID : 029-212900682-20240425-20240417-DE

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi	
ECLAIRAGE PUBLIC - Rénovation de point(s) lumineux	10 000,00 €	12 000,00 €	50% HT dans la limite de 1 900€ HT mât+lanterne (3 mâts+lanternes)	2 850,00 €	7 150,00 €	0,00 €	131
TOTAL	10 000,00 €	12 000,00 €		2 850,00 €	7 150,00 €	0,00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet et autorise M. le Maire à signer la convention financière avec le SDEF.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL

